

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2010

Présents :

M. Bernard ZUNINO, maire,
Mmes et MM. Sophie RIGAULT, Joseph DELPIC, Roselyne ETTÉ, Jacques CALLEGARI, Gaston ERNOULT, Viviane VIGOUROUX, Dominique TAFFIN, Georges GOURGUES, maires-adjoints,
Mmes et MM. Irmgard ASTIER, Mireille ROBERT, Marcel KIMFOKO, Claude BOISSIÈRES, Alain LE MINOUX, Anne-Marie DOUSSINEAU, Pierre GALLAND, Anne CORNU, Christine DESMOND, Éliane CLÉMENT, Gérard LE BIHAN, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL, conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

Mme Patricia AOUCHACHE, procuration à Mme Viviane VIGOUROUX,
M. Roger AMALOR, procuration à Mme. Mireille ROBERT,
M. René FOURMANN, procuration à M. Jacques CALLEGARI,
M. KRATOCHVIL, procuration à M. Joseph DELPIC,
Mme Isabelle SELEMANY, procuration à M Dominique TAFFIN,
Mme Nathalie FOURMANN, procuration à Mme Roselyne ETTÉ,
Mme Madeleine HOCHEREAU, procuration à M. Bernard ZUNINO,
Mme. Fatima KHOBEIZI, procuration à Mme. Christine DESMOND,
M. Christian SOUBRA, procuration à Mme Marie-Aleth GRARD.

Secrétaire :

Mme Sophie RIGAULT.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 octobre 2010 :

Bernard ZUNINO, en réponse aux questions de Gérard LE BIHAN, indique que la location du local du café Berlioz a été confiée à une agence de commercialisation, une aide professionnelle étant indispensable pour garantir le bon fonctionnement d'un café à cet endroit.

Pour ce qui concerne le centre commercial, une réunion est prévue la semaine prochaine et une information plus complète sera fournie lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Concernant l'accueil des Roms actuellement installés à Fleury-Mérogis, le Conseil Général de l'Essonne s'est saisi du dossier et s'est engagé à faire des préconisations. Des logements de grande surface ont été demandés pour loger des familles nombreuses.

Jean-Louis BERLAND rappelle les demandes formulées en conseil le 4 octobre dernier, restées sans réponse :

- le bilan de la fête de Saint-Michel (Dominique TAFFIN transmettra ce bilan finalisé ce jour)
- l'organigramme des services (le maire indique qu'il sera communiqué en séance le 20 décembre, après la réunion du Comité Technique Paritaire)
- une information écrite concernant le marché PA 10 29 et son avenant (*Gestion des espaces publicitaires du guide municipal et du bulletin, et réalisation, de la conception à l'impression, du guide municipal de la Ville de Saint-Michel-sur-Orge*),
- une note indiquant les adresses des titulaires de tous les marchés
- le bilan social de la commune
(le maire s'engage à transmettre ces deux derniers documents aux présidents de groupe).

En réponse à Jean-Louis BERLAND, Sophie RIGAULT confirme que le coût de l'organisation du service minimum pendant les derniers jours de grève est nul pour la Commune, compte tenu de la compensation versée par l'Education Nationale en fonction du nombre d'enfants accueillis, du nombre d'agents mobilisés et des heures supplémentaires qu'ils ont effectuées.

En réponse à Gérard LE BIHAN concernant la proposition de Christian SOUBRA d'intégrer au groupe de travail sur les parkings aux abords de la gare SNCF de Saint-Michel-sur-Orge des représentants des usagers de

la ligne C du RER à travers l'association CIRCULE, Gaston ERNOULT indique que le groupe de travail n'est actuellement pas encore constitué. Cette association pourrait être associée au groupe de travail en cours de projet.

Le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2010 est approuvé par 30 voix pour et 5 abstentions (Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA par procuration, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL).

Lecture des décisions prises par le maire, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales :

Décision n°2010-150 : Convention avec l'association ARTHS-ARTHS DECORATIFS domiciliée 23-25 rue Anatole France - 91700 SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS - pour une prestation graff dans le cadre du Festi-jeunes le 9 octobre 2010. Montant TTC : 1 262 €.

Décision n°2010-151 : Convention avec l'association ACCROCHE-CŒUR domiciliée 18, rue Joliot Curie 91360 EPINAY-SUR-ORGE - pour des animations lors des différentes activités qui se dérouleront dans le cadre du Festi-jeunes le 9 octobre 2010. Montant TTC : 240 €.

Décision n°2010-152 : Convention avec le comité sportif et culturel de Moring Lontan de la Réunion domicilié 2, rue Gérard Philippe - 91090 LISSES - pour une prestation boxe dans le cadre du Festi-jeunes le 9 octobre 2010. Montant TTC : 300 €.

Décision n°2010-153 : Convention avec le Comité Départemental de Tir à l'Arc d'Essonne (CDTAE) domicilié 1, rue Fernand Raynaud ZA de l'apport de Paris - 91100 CORBEIL ESSONNES pour un atelier découverte tir à l'arc dans le cadre du Festi-jeunes le 9 octobre 2010. Montant TTC : 450 €.

Décision n°2010-154 : Convention avec l'association VILA NOVA domiciliée 6, allée du Valois 91090 LISSES - pour une prestation zumba dans le cadre du Festi-jeunes le 9 octobre 2010. Montant TTC : 100 €.

Décision n°2010-155 : Convention avec l'association VILA NOVA domiciliée 6, allée du Valois - 91090 LISSES - pour une prestation stand-up dans le cadre du Festi-jeunes le 9 octobre 2010. Montant TTC : 300 €.

Décision n°2010-156 : Convention de mise à disposition de locaux à l'association STRUCTURES SONORES ET PEDAGOGIE domiciliée 17, rue des Fusillés - 91210 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE - pour la première biennale Baschet qui se déroulera du 2 au 10 octobre 2010 à l'espace municipal de musique et d'arts Francis Poulenc de SAINT-MICHEL-SUR-ORGE. L'association S.S.P prendra en charge la totalité des dépenses liées à cet événement.

Décision n°2010-157 : Convention avec la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge précisant les conditions d'organisation du festival "les Chemins de lecture", du 5 au 9 octobre 2010 à SAINT-MICHEL-SUR-ORGE.

Décision n°2010-176 : Convention de mise à disposition du parking du lycée Léonard de Vinci du 7 au 10 octobre (Festival des musiques urbaines), à titre gratuit.

Décision n°2010-177 : Convention avec la Fédération Educative de Recherche et d'Expression (FERE), domiciliée 12 place René Coty - 91170 VIRY-CHATILLON - pour une mise à disposition de la structure Georges Brassens du 23 au 31 mai 2011, moyennant des tarifs de stage préférentiels.

Décision n°2010-178 : Convention avec la Fédération Educative de Recherche et d'Expression (FERE), domiciliée 12 place René Coty - 91170 VIRY-CHATILLON - pour une mise à disposition d'une salle dans l'école Blaise Pascal du 19 au 26 février 2011 et du 23 au 29 octobre 2011 inclus, moyennant des tarifs de stage préférentiels.

Décision n°2010-179 : Contrat avec l'association LES ZULUBERLUS, domiciliée au 3/5 rue Saint-Denis, 91700 COLOMBES, pour une prestation du groupe APPLESHIFT dans la salle du Villagexpo. Montant TTC : 1 500 €.

Décision n°2010-180 : Contrat avec l'association MANDRAGOLA, domiciliée 18 boulevard Jean Jaurès à ARPAJON (91290) pour deux séances de 2H30 d'atelier de création théâtrale au centre social. Montant TTC : 381,43 €.

Décision n°2010-181 : Contrat avec Edith STIFF, domiciliée 9 allée des Erables à SAINT-MICHEL-SUR-ORGE pour 10 séances d'une heure de lecture au centre social. Montant TTC : 650 €.

Décision n°2010-182 : Modification de la régie d'avances auprès de l'Ecole Municipale de Musique et d'Arts pour les dépenses de matériel et de fonctionnement.

Décision n°2010-183 : Prémption de la parcelle de 414 m² cadastrée section AH 58, sise 2 rue des Tiphoinés.

Décision n°2010-184 : Convention avec l'association ETHNIK CITY, domiciliée 11 rue Charpentier à SAINT-MICHEL-SUR-ORGE, pour la fourniture de 90 plateaux repas durant le Festival des musiques urbaines. Montant TTC : 570 €.

Décision n°2010-185 : Contrat avec le théâtre du KARIOFOLE, domicilié 10 place Jacques BREF - 91130 RIS ORANGIS - pour une représentation du spectacle "C'est dans les yeux brûlés des femmes" au centre social Nelson Mandela le 12 novembre 2010. Montant TTC : 700 €.

Décision n°2010-186 : Création d'une régie de recettes centrale liée à la restauration scolaire, à l'accueil périscolaire et à l'accompagnement à la scolarité, aux centres de loisirs et centres maternels, aux crèches et à la halte-garderie, à l'école de musique et au service jeunesse.

Décision n°2010-187 : Convention avec Auto Entreprise GOURDIALSING pour les 29 octobre, 2 et 3 novembre 2010 de 14h à 16h. Montant TTC : 300 €.

Décision n°2010-188 : Convention d'engagement avec la MJC de Chilly-Mazarin pour la réalisation d'un film social dont le tournage aura lieu les 26 et 27 octobre 2010. Montant TTC : 2 000 €.

Marchés passés par la collectivité :

MAPA O : marché à procédure adaptée de type ouvert

MBC : marché à bons de commandes

FCS : fournitures courantes et services

MU : marché unique

PI : prestations intellectuelles

NF : non formalisé

N° DU MARCHÉ	OBJET DE LA CONSULTATION	ATTRIBUTAIRE	MODE DE PASSATION	MONTANT DU MARCHÉ € HT	DURÉE DU MARCHÉ
PA 10 80	Mission d'étude pour la mise en conformité des arrêts de bus situés sur le territoire de la communauté d'agglomération du Val d'Orge.	AVR INGENIERIE 61 rue Lazare Carnot 77340 PONTAULT COMBAULT	MAPA MU FCS	15 534,64 €	Durée : 12 mois délai d'exécution 6 mois

Décision 2010-183 : Gaston ERNOULT précise que la préemption de la parcelle sise 2 rue des Tiphoinés est destinée à favoriser le cheminement des piétons en direction de la gare. Ce projet pourrait éventuellement être présenté en commission urbanisme/travaux.

Décision 2010-188 : Roselyne ETTÉ indique qu'un film social a été réalisé avec l'aide de la MJC de Chilly-Mazarin dans le cadre de l'action menée par le centre social « Paroles d'habitants ».

L'ordre du jour est ensuite abordé :

2010-197 – CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - SAISON 2010-2011

Rapporteur : Pierre GALLAND.

Dans le cadre du contrat passé avec le Département pour l'action culturelle 2009-2012, un avenant est proposé pour la saison 2010-2011 pour un ensemble d'actions se répartissant en trois programmes :

- Les Saint-Michellois en scène avec le festival « Les habitants ont du talent »,
- connaissance et mise en valeur des atouts urbanistiques de la ville : quartier Villagexpo,
- ateliers artistiques d'été avec la Caravane Mandela,

Le coût global est estimé à 27 700 €. La demande desubvention auprès du Conseil Général est de 12 000 €.

Marie-Aleth GRARD explique l'abstention de son groupe Saint-Michel Gauche Avenir par le fait que le budget est trop restreint pour l'investissement culturel de la Ville.

Bernard ZUNINO précise qu'il ne s'agit que d'une demande de subvention et que les projets culturels ne s'arrêtent pas à ces trois actions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 30 voix pour et 5 abstentions (Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA par procuration, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL),
APPROUVE le programme d'actions culturelles pour la saison 2010-2011, éligibles au contrat de développement culturel du Département,
AUTORISE le maire à signer l'avenant correspondant,
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2011.

2010-198 – CONSERVATOIRE F. POULENC – CONVENTION AVEC L'AGENCE-EUROPE ÉDUCATION-FORMATION FRANCE POUR L'ORGANISATION D'ÉCHANGES DE JEUNES MUSICIENS

Rapporteur : Pierre GALLAND

La Ville de SAINT-MICHEL-SUR-ORGE a la possibilité de recevoir une aide financière européenne pour financer un projet d'échanges internationaux au profit des classes de piano du conservatoire.

Dans ce cadre, l'Agence Europe-Education-Formation France a notifié à la Commune l'attribution d'une subvention maximale de 25 000 € au titre du « Programme d'Education et de Formation Tout au long de la Vie » et des partenariats éducatifs GRUNDTVIG.

Des séjours d'une semaine sont programmés en juillet 2011 et juillet 2012. Les élèves des classes de piano qui participeront à ce projet seront accueillis au conservatoire d'Alcañiz en Espagne, organisateur principal de la manifestation, et les élèves du conservatoire d'Alcañiz seront accueillis par Saint-Michel-sur-Orge au dernier trimestre 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer le contrat n°2010-1-ES1-GRU06-20729 4 – Programme sectoriel GRUNDTVIG de l'Agence Europe-Education-Formation France et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits en dépenses et en recettes au budget primitif 2011.

2010-199 – GARANTIE D'EMPRUNT A LA S.A D'HLM TOIT ET JOIE

Georges GOURGUES propose au conseil municipal d'autoriser le maire à signer une garantie d'emprunt pour la réalisation par la SA d'HLM TOIT ET JOIE de 52 logements collectifs PLUS/PLA-I rue de la Fontaine de l'Orme, en contrepartie de droits de réservation de 11 logements.

La SA d'HLM TOIT ET JOIE fait appel principalement à deux prêts PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), ainsi qu'à deux prêts PLA-I (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) qu'elle contracte auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Un débat suit cette présentation, au cours duquel Gérard LE BIHAN fait part de la préoccupation des habitants du secteur des Genêts concernant la réalisation et l'implantation de ce projet. Par ailleurs, le conseil de quartier n°6 avait demandé une présentation par Gaston ERNOULT, adjoint à l'aménagement urbain, d'autant que ce secteur était auparavant réservé dans le cadre du PLU à une maison médicalisée.

Une présentation a eu lieu, réservée aux locataires de la société Toit et Joie, mais Gérard LE BIHAN et Jean-Louis BERLAND réclament des réunions publiques organisées par la Ville, cette construction ayant des conséquences pour tous les habitants.

Par ailleurs, Bernard ZUNINO indique que la réalisation de la résidence Le Liers pour laquelle la Ville a accordé une garantie d'emprunt est retardée en attendant la notification de subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ADOpte la délibération proposée, par laquelle la Commune de Saint-Michel-sur-Orge accorde sa garantie pour le remboursement aux conditions définies à l'article 2, de quatre emprunts d'un montant total de 5 300 000 € que la S.A TOIT et JOIE se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer la réalisation de 52 logements locatifs sociaux situés 64/68, rue de la Fontaine de l'Orme à Saint-Michel-sur-Orge dont 44 logements PLUS et 8 logements PLA-I.

En contrepartie de cette garantie, la S.A Toit et Joie mettra à la disposition de la Ville de Saint-Michel-sur-Orge un contingent de 20 % des logements de l'opération, soit 11 logements.

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale de chacun des prêts, soit une période de financement de 50 ans, à hauteur de la somme de 850 000 € et une période de financement de 40 ans, à hauteur de la somme de 4 450 000 €.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,

Le conseil autorise le maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur,

Le conseil autorise le maire à signer la convention de garantie d'emprunt avec réservation de logements avec la S.A Toit et Joie.

Le maire prononce une suspension de séance, de 21 H 20 à 22 H 35, permettant des échanges entre les élus et Olivier LEONHARDT, Président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

2010-200 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE DE 25 000 € À L'ASSOCIATION POUR LA PRÉVENTION DE L'ÉCHEC SCOLAIRE ET VIREMENT DE CRÉDIT

Sophie RIGAULT rappelle brièvement l'historique lié au soutien scolaire avec l'APES (Association pour la Prévention de l'Échec Scolaire).

En 2007, la Ville avait repris à son compte les actions d'accompagnement à la scolarité menées jusqu'alors par l'APES. Ces actions étaient à l'époque subventionnées dans le cadre de la réussite éducative et du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité). Le budget de la Ville était alors peu sollicité.

En 2009, la municipalité a proposé à l'association de reprendre l'activité moyennant une subvention municipale, le Conseil Général quant à lui n'ayant octroyé qu'une subvention de 3 000 € au lieu des 10 000 € promis.

Sophie RIGAULT propose d'attribuer à l'APES une subvention complémentaire de 25 000 €, en plus des subventions déjà attribuées en 2010 (5 000 € au budget primitif, 5 000 € au budget supplémentaire) pour la soutenir dans le cadre de la convention d'objectifs entérinée en janvier 2010. Cette somme permettra de couvrir les frais de fonctionnement jusqu'au budget primitif 2011.

Gérard LE BIHAN se félicite que la Municipalité tienne son engagement vis-à-vis de l'APES, tout en soulignant que cette position est inconfortable pour cette association qui n'a pas de visibilité pour pérenniser ses actions en faveur des enfants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention complémentaire de 25 000 € à l'APES,

PROCÈDE à un virement de crédits comme suit, en dépenses de fonctionnement :

484 522 6574 Subvention à l'APES + 25 000 €

210 01 022 Dépenses imprévues - 25 000 €

AUTORISE le maire à signer l'avenant correspondant à la convention d'objectifs.

2010-201 – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE AUX ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Rapporteur : Sophie RIGAULT.

A Saint-Michel-sur-Orge, les structures Petite Enfance sont contractuellement liées avec la CAF :

- Depuis 1979 : pour la crèche familiale Sucre d'Orge ;
- Depuis 1991 : pour la crèche collective des P'tits Loups ;
- Depuis 1999 : pour la crèche collective Françoise Dolto et la Halte-garderie du Bois des Roches.

Ces conventions ont permis à la Ville de percevoir en 2008 une subvention de 711 977 €.

Les conventions de financement actuellement en vigueur arrivant à échéance le 31 décembre prochain, il est proposé d'en conclure de nouvelles pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Compte tenu de l'ouverture d'une nouvelle section à la crèche des P'tits Loups à la Maison pour la Petite Enfance, la subvention attendue devrait être plus élevée. Par contre, le Département a diminué l'an dernier sa subvention de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer les conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales qui définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Etablissement d'accueil du jeune enfant :

- n°199800047 (crèche Sucre d'Orge)
- n°199800099 (crèche des P'tits Loups)
- n°200100123 (crèche Françoise Dolto)
- n°200100223 (halte-garderie du Bois des Roches).

Les dossiers suivants sont proposés sans présentation détaillée en séance. Les débats restent cependant ouverts.

2010-202 – CONVENTION AVEC LA VILLE DE MORSANG-SUR-ORGE POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE RESTAURATION SCOLAIRE DES JEUNES SAINT-MICHELLOIS SCOLARISÉS DANS DES CLASSES D'INTÉGRATION SCOLAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer ladite convention qui prévoit que :

- La Ville de Morsang-sur-Orge facturera à la Ville de Saint-Michel-sur-Orge le montant par enfant et par repas du tarif réservé aux usagers résidant hors commune fixé chaque année par délibération de son conseil municipal.
- La Ville de Saint-Michel-sur-Orge se chargera, pour sa part, de facturer les familles concernées et leur appliquera le tarif en vigueur sur son territoire en tenant compte de leur quotient familial.

2010-203 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE NICOLAS BOILEAU

Rapporteur : Sophie RIGAULT.

Le collège Nicolas Boileau recevant moins de 600 élèves, deux représentants titulaires et deux suppléants de la Commune ont été désignés le 2 juin 2008 pour siéger au conseil d'administration.

Or, la barre des 600 élèves a été dépassée cette année puisque l'effectif a atteint, à la rentrée 2010/2011, 609 élèves.

Il convient donc, conformément au code de l'éducation, de désigner un troisième représentant titulaire et un troisième suppléant pour représenter la Commune au sein du conseil d'administration, en complément des élus désignés en 2008 :

- | | |
|-----------------------------|----------------------------------------|
| - Irmgard ASTIER, titulaire | - Anne-Marie DOUSSINEAU, suppléant(e), |
| - Sophie RIGAULT, titulaire | - Jean-Louis BERLAND, suppléant. |

Jean-Louis BERLAND et Gérard LE BIHAN proposent de désigner les représentants désignés à l'unanimité en avril 2008.

Jacques CALLEGARI propose, au nom du groupe Ensemble, Changeons Saint-Michel, un scrutin secret.

L'ensemble du conseil municipal n'étant pas unanimement favorable à un vote à main levée, le maire indique que le vote aura lieu à scrutin secret.

Poste de titulaire :

Alain LE MINOUX et Jean-Louis BERLAND sont candidats.

Résultat du vote : 21 bulletins pour Alain LE MINOUX, 2 bulletins blancs.

Alain LE MINOUX est élu.

Poste de suppléant :

Pierre GALLAND et Fatima KHOBEIZI sont candidats.

Résultat du vote : 21 bulletins pour Pierre GALLAND, 1 bulletin pour Fatima KHOBEIZI, 3 bulletins blancs.

Pierre GALLAND est élu.

Christine DESMOND, Eliane CLEMENT, Gérard LE BIHAN, Fatima KHOBEIZI, Josette LANGLOIS, Alain LAFORET, Jean-Louis BERLAND, Marie-Aleth GRARD, Christian SOUBRA, Bogoul MBAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL quittent la salle.

Le quorum n'étant plus atteint, la séance est levée à 23 H 05.

Le secrétaire,

Le maire,

Sophie RIGAULT.

Bernard ZUNINO.